

## Etude de cas

# Espace rural et urbanisation sur le plateau de Saclay

Préserver et valoriser ensemble les espaces ouverts et agricoles du plateau de Saclay et vallées attenantes



**Robert DOUILLET** 

www.comedie.org

Avec l'appui de la Fondation de France



#### L'auteur

Robert DOUILLET, consultant dans le domaine de la concertation et médiateur, est permanent de l'association GEYSER, une association qui développe des activités d'appui au dialogue territorial. GEYSER participe au programme Comédie qui a pour but de capitaliser les enseignements de l'expérience des acteurs locaux dans le domaine du dialogue territorial, de les diffuser et de contribuer à l'amélioration des processus de dialogue.

Cette étude a bénéficié de l'appui de la Fondation de France dans le cadre de son programme Environnement

www.comedie.org

Etude réalisée sur la base d'entretiens menés en 2015.

L'auteur remercie Dorian SPAAK, Terre & Cité; Michel Meunier, Association des Amis de la Vallée de la Bièvre; Elodie LEMIÈRE, Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc; Claire-Marine Gauthier, Etablissement Public du Plateau de Saclay. Les analyses et propositions mentionnées dans ce document relèvent de la seule responsabilité de l'auteur et n'engagent en rien l'organisme financeur ni les personnes et organismes consultés lors des entretiens.

Photos: Terre & Cité, Collections École Polytechnique / Jérémy Barande, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=27194526 (vue aérienne), Pixabay.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source et de non altération du contenu. CC BY-SA Comédie, septembre 2016.

Le plateau de Saclay est un des rares espaces agricoles aux portes de Paris. Ses terres y sont exceptionnellement fertiles et la production de céréales en particulier y est ancienne. C'est aussi un espace en voire d'urbanisation rapide, avec la création d'un important pôle de recherche et d'enseignement. Le projet Paris Saclay est en effet un projet phare du Grand Paris, moteur du renouveau de l'industrie française et européenne parfois qualifié de Silicon Valley à la française. Il rassemble déjà 15 % de la R&D industrielle française dans les hautes technologies avec des entreprises telles que Danone, Thales, EDF, Safran, PSA, EADS, Air Liquide ou Alcatel. Ces grands groupes sont présents aux côtés de PME innovantes, sans compter les universités et grandes écoles qui cherchent à s'y installer. En 2010, une Opération d'Intérêt National a été mise en place pour développer ces projets, avec l'Etablissement Public du Plateau de Saclay (ou EPPS) chargé de sa mise en oeuvre.





La place de l'agriculture et l'avenir des paysages sont donc fortement questionnés aujourd'hui par ces grands projets d'aménagement.

C'est dans ce contexte que l'association Terre & Cité a vu le jour en 2001 sous l'impulsion d'agriculteurs locaux. Ceux-ci ont initié, avec d'autres habitants et avec l'aide de prestataires extérieurs, un audit patrimonial, c'est-à-dire un travail de diagnostic partagé. Ce travail a montré que l'agriculture était considérée par les habitants comme un élément important de l'identité et de l'avenir du territoire.

Depuis lors, l'association a mobilisé des élus locaux et d'autres acteurs du territoire pour une défense des espaces agricoles du plateau. Cette dynamique a incité certains acteurs du territoire à se mobiliser et à créer en 2003 l'une des premières AMAP¹ d'Ile de France : l'AMAP des Jardins de Cérès. En 2005, des membres de l'AMAP initient une Société Civile Immobilière, Terres Fertiles, pour racheter 20 hectares de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les AMAP, associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, favorisent l'agriculture paysanne et biologique **en** créant un lien direct entre producteurs et consommateurs.

terres agricoles menacées. Depuis, plusieurs exploitations ont pris la mesure de l'intérêt des filières de proximité et des démarches qualitatives comme l'agriculture biologique.

Cette association a pour but aujourd'hui de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, ainsi que de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel. Pour cela, l'association développe une concertation multiacteurs pour le devenir et la gestion des terres agricoles et forestières du territoire.

Cette concertation a pu développer deux opérations :

- un programme Leader¹ initié et animé par Terre & Cité. Un important cycle de concertation locale, rythme par deux forums ouverts et une dizaines d'ateliers thématiques, a permis à Terre & Cité de dégager des axes de travail et de répondre ainsi à un appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Ile-de-France pour un financement de la Commission Européenne. Ce programme Leader a démarré en 2015.
- Une Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière a été mise en place grâce à un décret de décembre 2013 au terme d'intenses négociations entre l'EPPS et les associations environnantes, dont Terre & Cité, l'une des associations phares dans cette négociation. Cette zone de protection doit être accompagnée d'un règlement, aujourd'hui rédigé par l'EPPS, mais aussi et surtout d'un plan d'actions.

#### Les acteurs

- Terre & Cité est une association qui se définit elle-même comme une structure de concertation entre acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion du plateau de Saclay. Son Conseil d'administration est composé de 4 collèges : les élus (avec 9 membres dont le président et le secrétaire), les agriculteurs (avec 7 membres dont le trésorier), les associations (avec 7 membres), et la société civile (avec 7 membres).
- L'Etablissement Public du Plateau de Saclay (ou EPPS) créé pour mettre en place l'Opération d'intérêt national du Plateau de Saclay. Son objet est l'impulsion et la coordination du pôle scientifique et technologique ainsi que son rayonnement international. Le conseil d'administration de l'EPPS comprend 21 membres répartis en 4 collèges représentant l'État, les collectivités territoriales, le monde scientifique et celui de l'économie.
- La Chambre d'agriculture d'Ile de France, présente à la fois aux comités de programmation et à la commission environnement et agriculture de l'EPPS.
- Les collectivités territoriales et locales (Conseil Régional d'Ile de France, Conseils départementaux de l'Essonne et des Yvelines, communautés d'agglomération du Plateau de Saclay, de Versailles Grand Parc et de Saint Quentin en Yvelines) sont présentes à la commission environnement de l'EPPS et au comité de programmation Leader.
- De nombreuses associations existent sur le plateau, en particulier l'association les Amis de la Vallée de la Brièvre qui est membre du Conseil d'administration de Terre & Cité, ou l'Union des Associations pour la Sauvegarde du plateau de Saclay.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les programmes Leader sont des programmes de développement rural soutenus par l'Union européenne.

## L'objet de la concertation et les enjeux environnementaux

L'objet central de la concertation est l'affectation et la gestion des terres du plateau de Saclay.

La première phase de la concertation s'est déroulée en 2013 à l'initiative de Terre & Cité. Elle visait à mobiliser la population et à formuler des propositions. Cette phase a consisté en :

 Un événement de lancement et de présentation de la démarche (mars 2013) et la mise en place d'une exposition photo à la Ferme de Viltain (avril-juin 2013), réutilisée par la suite par plusieurs communes.







- Deux forums ouverts citoyens (avril 2013) sur la thématique des filières de proximité et sur celle de la découverte et de la valorisation du territoire, suivis d'ateliers de travail qui ont édbouché sur des propositions.
- Des actions découverte du territoire (mai-juin 2013) à destination des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur; des visites guidées des espaces ouverts du plateau; des actions solidaires pour découvrir sur le terrain la réalité de l'agriculture et des espaces ouverts.
- Une rencontre (juin 2013) entre acteurs de la recherche sur des champs appliqués aux espaces ouverts et agricoles et aux questions de biodiversité.

Cette phase de concertation a renforcé la présence de l'association Terre & Cité sur le territoire. Elle a débouché sur la mise en place du programme Leader.

Depuis 2015, le dialogue se décline à plusieurs niveaux, du niveau institutionnel (comme par exemple entre l'EPPS, la Chambre d'Agriculture et Terre & Cité pour le règlement de la Zone de protection et son plan d'action) au niveau local (entre les acteurs locaux par exemple pour la rédaction des fiches actions Leader).

Ce dialogue se cristallise autour de deux instances indépendantes mais intimement liées, notamment car leurs participants sont en partie les mêmes :

- la commission agriculture et environnement de l'EPPS, chargée de l'élaboration du plan d'action de la Zone de protection, animée donc par l'EPPS.
- le comité de programmation Leader qui a pour vocation de choisir et de financer les actions Leader, qui est animé par Terre & Cité.

Ces deux instances de dialogue s'intéressent au même cœur de zone : les zones agricoles, naturelles et forestières du plateau (en particulier la Zone de protection), mais avec des entrées différentes. Pour l'EPPS, il s'agit d'aménager un espace d'excellence en recherche développement, ce qui suppose la création d'infrastructures comme des métros ou tramways en marge ou dans la Zone de protection. Pour Terre & Cité, il s'agit de préserver et valoriser les zones agricoles, naturelles et forestières.

Face à l'EPPS créé par l'Etat et dans lequel les associations et la société civile locale ne sont pas représentés, Terre & Cité est un *petit poucet* créé par les acteurs locaux. Mais il a su prendre peu à peu une place dans le paysage institutionnel. Terre & Cité entend bien contribuer à l'élaboration du plan d'action de la Zone de protection en mobilisant les acteurs locaux grâce à des actions de concertation.

### Les effets de la concertation

Que ce soit dans le cadre du programme Leader ou de la Zone de protection, les actions en cours de programmation et qui sont issues d'une phase de concertation ont comme but de renforcer la protection et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Par ailleurs, tout le travail de mobilisation autour de ces zones les met en avant dans une appréhension du paysage par la population. On parle de ces zones, on étudie des actions pour les protéger et les valoriser, on communique sur celles-ci...

Cependant, la création d'une Zone de protection ne fait pas l'unanimité. Certaines associations de protection de la nature la considèrent comme une sorte de réserve dont l'existence servirait d'alibi pour poursuivre les aménagements en dehors de celle-ci.

Quoi qu'il en soit, la concertation menée par Terre & Cité avec les acteurs locaux, redonne du poids aux questions environnementales par la mobilisation locale qu'elle génère, quand il faut négocier à une échelle territoriale plus grande ou institutionnelle plus haute. Par exemple, l'EPPS doit désormais prendre en considération les propositions concertées des acteurs locaux portées par Terre & Cité, y compris dans des discussions portant sur des enjeux dits d'intérêt général comme celles liées aux transports en commun par exemple.

Terre & Cité et l'EPPS s'accordent sur le fait que la concertation pousse à l'exemplarité environnementale. Par exemple, les questions liées à la biodiversité sont finement traitées. La concertation permet également d'acquérir une connaissance plus précise et en temps réel des évolutions du territoire grâce aux compétences des acteurs présent sur le terrain : c'est l'effet d'alerte. Enfin, elle permet de déboucher sur des propositions pertinentes, car issues du terrain et négociées largement.

Les associations de protection de la nature sont moins enthousiastes. Comment s'assurer que la concertation n'est pas une concertation alibi, en particulier autour du plan d'action de la Zone protégée ? Ou que la prise en compte de l'environnement issue de cette concertation ne permet pas d'avoir les coudées franches sur un autre secteur ou une autre action, comme si l'une devait compenser l'autre ?

## Les spécificités du projet

La concertation menée par Terre & Cité présente plusieurs spécificités. La première est qu'elle se manifeste dans un contexte de rapports de force permanent entre des acteurs puissants (l'Etat et ses institutions, les entreprises...) et d'autres faibles (les associations locales, les habitants...). Acteurs en position intermédiaire, les collectivités territoriales sont l'objet d'enjeux importants.

La concertation est donc particulièrement complexe, avec différentes échelles territoriales, différentes instances de concertation pilotées par les organismes différents aux intérêts divergents, une forte présence des institutions et des enjeux politiques.

L'action de Terre & Cité a cependant permis de créer un espace de dialogue sur ce qui était auparavant un non-sujet. Face aux projets d'aménagement et aux intérêts nationaux mis en avant, le plateau de Saclay apparaissait comme un espace d'opportunité, vide d'habitants et sans histoire. L'action de la population a permis de lui redonner une existence.

Un facteur important de succès de cette initiative, outre la qualité des animateurs qui compte pour beaucoup, est le fait que Terre & Cité soit de façon intrinsèque un espace de concertation, regroupant une diversité de sensibilités et d'intérêts. C'est une culture du dialogue qui se crée ainsi progressivement parmi les acteurs du territoire. Cette diversité des parties prenantes au sein de Terre & Cité renforce aussi la crédibilité et la légitimité de ses propositions.